

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**● **SEANCE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024** ●

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Membres en exercice | 23 |
| Membres présents | 15 |
| Membres ayant donné pouvoir | 4 |
| Membres ayant délibéré | 19 |
| Date de la convocation | 2/12/2024 |
| Date d'affichage de la convocation | 2/12/2024 |

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL et Mme Nicole BOES

POUVOIRS : M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Bernard PICHON en faveur de Mme Murielle BEAL et M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS : M. Jean COITEUX, M. Hervé JAMBARD, Mme Marguerite D'ARGENT et M. Jean-Michel JEANNET

Mme Nina BASTIER est désignée secrétaire de séance.

MANDAT AU PAYS RUFFECOIS POUR DECLARATIONS OPERAT

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de réaliser des déclarations Operat pour les bâtiments de plus de 1 000 m² de la commune,

Considérant que le Pays Ruffecois dispose des compétences et des moyens nécessaires pour effectuer ces déclarations,

Considérant que le Pays Ruffecois a lancé la démarche pour accompagner les communes gratuitement,

Considérant l'intérêt de confier ces démarches à un organisme extérieur pour garantir une gestion optimale des déclarations Operat.

Monsieur FORT, rapporteur pour Monsieur le Maire, expose :

Le décret tertiaire est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers des objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques de leurs sites de plus de 1.000 m².

Rappel des objectifs à atteindre en termes de réduction de consommation d'énergie :

- -40% d'ici 2030
- -50% d'ici 2040
- -60% d'ici 2050

Le suivi de ces objectifs se fait via la plateforme Operat au travers des déclarations de consommation réalisées chaque année.

Le Pays Ruffecois dispose des compétences et des moyens nécessaires pour prendre en charge efficacement la gestion de ces déclarations et propose donc d'accompagner les communes en leur confiant par mandat ces déclarations annuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Décide de mandater le Pays Ruffecois pour réaliser les déclarations Operat pour la commune de Ruffec.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer le mandat et tout document afférent

Publiée le : **17 DEC. 2024**

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

